

**Fiche argumentaire : les Roms**

actualisée au 13/05/2013

La présence de plus en plus importante de Roms en France pose un véritable défi à l'Etat, tant sur le plan sécuritaire, sanitaire que social. L'absence d'anticipation de la part des pouvoirs publics devant l'afflux prévisible de ces populations en provenance d'Europe de l'Est, essentiellement de Bulgarie et de Roumanie (suite à leur adhésion à l'UE en 2007), conduit aujourd'hui de nombreuses municipalités à devoir gérer l'implantation sauvage de groupes comptant parfois plusieurs centaines d'individus. Les campements illégaux se multiplient et les problèmes sécuritaires s'accumulent. .

- **Quelques notions sur la réalité Rom :**

Les Roms forment en Europe un groupe humain comptant de 10 à 12 millions d'individus. Selon les dernières estimations, ils représentent 10,33% de la population bulgare et 8,32% de la population roumaine. Les Constitutions de ces deux pays reconnaissent les Roms, à la demande de l'Europe, comme une catégorie juridique propre. Considérer ces derniers de manière spécifique et distincte du reste des populations roumaines et bulgares (par ailleurs composées d'autres minorités) n'a donc rien de discriminant et répond au contraire à une réalité à la fois sociétale et culturelle. Cependant, aux yeux de la loi française et européenne, ils n'en sont pas moins des ressortissants bulgares, roumains, slovaques ou hongrois comme les autres.

Les Roms ne constituent pas un ensemble uniforme et homogène. Il existe trois branches principales : les Roms proprement dits, les Sintés (Manouches) et les Kalés (Gitans). La grande majorité est sédentaire, ce qui explique d'ailleurs le niveau important des communautés roms en Bulgarie et Roumanie. Le nomadisme n'est donc pas leur mode de vie dominant.

- **La situation actuelle des Roms en France :**

La population d'origine rom est estimée en France à 400 000 personnes, dont l'écrasante majorité est de nationalité française. Pour nier la réalité du problème posé par certains Roms étrangers, leurs défenseurs arguent de la bonne intégration de cette population autochtone qui n'a pourtant rien à voir, outre une origine culturelle commune, avec celles récemment arrivées sur notre territoire. Ce rapprochement est à la fois malhonnête et insultant à l'égard de Français dont l'ascendance atteste parfois d'une présence en France depuis le XV^{ème} siècle.

Des réseaux nomades criminels étrangers sont à l'origine des multiples problèmes que nous connaissons (insécurité générale : trafics, vols, cambriolages, prostitution, mendicité agressive ; insalubrité ; nuisances diverses, etc.).

La population des Roms étrangers est officiellement estimée à 20 000 individus. Il semble cependant que ce nombre soit largement sous-évalué puisque de l'aveu même de Claude Guéant, ancien ministre de l'intérieur sous Nicolas Sarkozy, cette estimation équivaldrait à peine à la population rom d'Île-de-France.

Les problèmes sécuritaires liés à la présence de réseaux nomades criminels étrangers sur le territoire sont indéniables. Rien qu'à Paris, 10% des déferrements judiciaires en 2011 concernaient des Roumains, souvent mineurs. Quand des campements sauvages s'installent, on constate dans certains cas une explosion des cambriolages, des vols et des dégradations de biens publics.

Face à la montée extrêmement rapide et violente de la délinquance liée à ces réseaux, l'ancien président de la République, Nicolas Sarkozy, avait promis, dans son discours de Grenoble en 2010 le démantèlement de la moitié des campements sauvages sur le territoire. Outre que cette promesse ne fut évidemment pas tenue, l'on a depuis assisté à une multiplication remarquable de ces camps jusque dans des territoires reculés, et plus seulement dans les zones périurbaines. Entre autre mesure, une prime au retour absurde de 300 euros par adulte et 100 euros par enfant fut instaurée en vue d'encourager les Roms à quitter d'eux-mêmes le territoire. Cette fausse bonne idée eut pour seul effet de financer leur retour en France sitôt le pied posé dans leur pays d'origine.

- **Ce qui changera au 1^{er} janvier 2014 :**

Comme écrit plus haut, les Roms sont pour la plupart ressortissants de pays nouvellement entrés dans l'Union européenne (Roumanie et Bulgarie depuis 2007, Hongrie et Slovaquie depuis 2004). A ce titre s'appliquent à eux les mêmes conditions de circulation et surtout d'installation qu'aux autres ressortissants de l'Union Européenne.

Toutefois, tenant compte des disparités économiques et sociales de la Roumanie et de la Bulgarie par rapport au reste de l'UE, certains pays, dont la France, ont décidé, conformément aux Traités européens, d'adopter un régime transitoire empêchant pour une durée de 7 ans aux ressortissants de ces deux pays de jouir pleinement des droits liés à leur nouveau statut, notamment en matière d'accès à l'emploi. C'est ainsi que travailler en France nécessitait jusqu'alors pour eux une autorisation préfectorale et le versement par l'employeur d'une taxe à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Une partie de ces restrictions ont déjà été levées par l'ouverture en 2012 d'une liste de près de 150 métiers exerçables par les Roms.

Ce régime transitoire prendra fin le 1^{er} janvier 2014. L'ensemble des ressortissants bulgares et roumains pourront alors circuler et s'installer librement sur n'importe quel territoire de l'Union Européenne pour peu qu'ils justifient d'un emploi et de ressources suffisantes. Les possibilités d'expulsion seront encore davantage réduites et il n'existera plus de barrières spécifiques pouvant restreindre leur nombre et leur affluence. Le fait que ces deux pays se soient vus refuser l'entrée dans l'espace Schengen (veto allemand, mais soutien de la France) ne change quasiment rien. Tout au plus, les populations Roms pourront être contrôlées au moment de leur entrée dans le dit espace ; leur liberté de mouvement demeurant totale.

D'autre part, le président Hollande s'est engagé à retrouver pour chacune des familles roms en situation de précarité un logement décent. Une promesse inapplicable compte tenu de la carence que connaît actuellement notre pays en matière de logement social.

L'insécurité et les nuisances liées à l'établissement de campements sauvages génèrent enfin de fortes tensions avec les populations riveraines. Il est ainsi arrivé, comme à Marseille, que des camps soient détruits et brûlés par une population excédée. A Villeneuve d'Ascq dans le Nord, des riverains ont placardé les photos de criminels supposés.

- **Les propositions du Front National :**

Le traitement de ce problème est un défi majeur pour la France dont le système social avantageux constitue évidemment un élément d'attraction pour des populations très pauvres et marginalisées.

En matière sécuritaire, nous demandons :

- le démantèlement de tous les campements sauvages ;
- le non-renouvellement des titres de séjour aux individus ne justifiant pas des ressources suffisantes pour subvenir à leurs propres besoins ;
- le durcissement des sanctions contre toute atteinte à l'ordre public ;
- le renvoi des clandestins et l'expulsion automatique des délinquants et criminels étrangers.

Etant concernés des ressortissants roumains et bulgares, ces mesures nécessiteraient la renégociation des Traités européens.

De manière générale, la France doit être libre de choisir qui vient et qui se maintient sur son territoire sans devoir en référer à une quelconque autorité supranationale. Excepté le démantèlement des camps, aucune de ces mesures ne visent exclusivement les populations roms auxquelles nous ne ferons qu'appliquer la loi.